

L'AVENIR.

ANNONCES.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal depuis... heures p. m.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIE PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

HISTOIRE DU CANADA.

DES POTISME MILITAIRE.— ABOLITION ET RÉTABLISSMENT DES ANCIENNES LOIS.— 1763-1774. Cessation des hostilités: les canadiens rentrent dans leurs foyers. — Régime militaire et loi martiale — Cession du Canada à l'Angleterre. — Emigration de canadiens en France. — Les lois françaises sont abolies et la religion catholique est seulement tolérée. — Le général Murray remplace le général Amherst. — Etablissement d'un conseil exécutif, législatif et judiciaire. — Division du Canada en deux districts, et introduction des lois anglaises. — Mœurs des habitants. — Les colons anglais demandent une chambre élective dont les canadiens seraient exclus, et accusent, de tyrannie le général Murray, qui repasse en Europe. — Soulèvement des indiens occidentaux. — Le général Carleton gouverneur. — Il change le conseil. — Le peuple continue son opposition aux lois nouvelles. — Remontrances — Rapports de M.M. Yorke, de Grey, Marriot, Wedderburn et Thurlow, officiers de la couronne, sur les griefs des canadiens. — Rétablissement des lois françaises. — Nouvelle demande d'un gouvernement représentatif avec l'exclusion des catholiques. — Pétitions des canadiens et des anglais. — Le conseil législatif de 74 est établi.

versé pour faire place à la plus abjecte tyrannie, celle de l'état de siège et des cours martiales. Rien ne contribua plus à isoler le gouvernement de la population que cette conduite réprouvée depuis longtemps du droit public et de l'usage des nations. Ne connaissant ni la langue, ni les coutumes, ni le caractère du peuple conquérant, les canadiens furent les juges éprouvés qui s'élevaient au milieu d'eux sans même offrir le gage de la science pour le recommander; et sans se plaindre, car ils étaient peu accoutumés à solliciter, ils arrangeaient leurs différends ensemble ou à l'aide des notables du lieu et du curé, dont l'influence augmenta par là même dans chaque paroisse. Par un heureux effet des circonstances le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêt et de sentiment, et sous le règne de l'épée l'expression de la morale évangélique devint la loi de cette population fermement unie par l'instinct de sa conservation.

Cette organisation militaire qui témoigne de la crainte qu'avait inspirée la longue et glorieuse résistance du Canada, fut approuvée par la nouvelle métropole, à condition cependant qu'elle ne subsisterait que jusqu'au rétablissement de la paix; et qu'alors, si le pays lui restait, un gouvernement civil régulier serait établi. L'on demeurait ainsi quatre ans sous la loi militaire. Cette époque est connue dans nos annales sous le nom de régime militaire.

Cependant les canadiens désiraient toujours à croire, parce qu'ils le désiraient toujours, que la France ne voudrait pas les abandonner, et qu'elle se ferait rendre la colonie à la paix. Chaque moment ils en attendaient l'heureuse nouvelle avec une espérance toujours aussi vive; mais ils furent trompés dans ce plus cher de leurs vœux. Le traité de 1763, en assurant la possession du Canada à la Grande-Bretagne, déterminait une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des familles notables du pays passèrent en France, après avoir vendu ou même abandonné des biens qui sont encore aujourd'hui un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que quelques rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes où le sol attachait les habitants.

La France, en voyant débarquer sur ses bords les émigrants canadiens, fut touchée de leur dévouement, et ce fut pour elle un titre suffisant pour les prendre sous sa protection. Elle les favorisait, les accueillait dans les administrations, dans la marine et dans les armées, et elle récompensa leur zèle et leur courage par de hauts grades. Ainsi plusieurs furent nommés au gouvernement de ses possessions lointaines. M. de Repentigny, fait marquis et plus tard brigadier des armées, fut gouverneur du Sénégal sur les côtes d'Afrique et de Mahé dans les Indes orientales, où il mourut en 1776. M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu dans le commandement des canadiens à la bataille de Monongahéla, eut le gouvernement des îles de France et de Bourbon. Un M. de Beaujeu qui s'était déjà distingué en plusieurs rencontres, accompagna Lapeyrouse comme aide-major-général à la conquête des établissements de la baie d'Hudson en 1782, et fut ensuite un des 80 gentilshommes qui défendirent si héroïquement la redoute de Bethune contre les républicains français en 1793. On peut mentionner aussi le marquis de Villiers, capitaine dans les gardes du corps, et M. Juchereau (Duchessany), lieutenant-colonel d'artillerie et commandant de la place de Charleville, où il fut tué dans une sédition populaire en 1792. D'autres servirent avec distinction dans la marine, comme M. Lecardeur, comte de Tilly, MM. Pellegrin, de l'Echelle, La Corne, compagnon d'armes et ami du fameux bailli de Suffren, etc. Lesquels commandèrent dignement des vaisseaux de la France et acquirent un nom considéré dans la marine. Le comte de Vaudreuil obtint le grade d'amiral dans la guerre de la révolution américaine, pendant laquelle il détruisit les établissements anglais du Sénégal et rendit cette colonie à sa patrie. Jacques Bedout, natif de Québec, parvint à celui de contre-amiral. Il était capitaine de vaisseau quand, par le combat sous l'île de Croix (1796), il mérita cet éloge de Fox dans la chambre des communes: «Le capitaine du Tigre, combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris pour la mort, avec les héros de la Grèce et de Rome: il a été fait prisonnier, mais couvert de gloire et de blessures.» Le général (de) Léry, officier avant 1783, et qui a fait toutes les campagnes de la révolution et de l'empire, commandait en chef le génie à l'armée d'Espagne, où il montra un talent consommé à la défense de Badajoz qu'il dirigea en personne. Il gagna à la bataille d'Austerlitz le cordon de grand officier de la Légion d'Honneur, et Napoléon, qui l'avait déjà nommé baron, lui confia le commandement du génie dans la campagne de France de 1814. D'autres officiers qui formaient comme une petite colonie canadienne dans la Touraine, y vécurent d'une pension que leur fit le gouvernement.

Ceux qui restèrent en Canada durent espérer, suivant la promesse de leur nouvelle métropole, d'avoir enfin un gouvernement régulier. Quoique l'on eût fini, sous le régime militaire, par adopter la jurisprudence française et par juger suivant les lois et dans la langue du pays, ce système ne pouvait présenter aucune garantie durable. Aussi, en 1764, un nouveau changement radical eut lieu; mais, loin d'alléger le fardeau qui pesait sur ce malheureux pays, il devait le rendre encore plus intolérable. Chaque jour les canadiens s'en-

taient d'avantage toute la grandeur des malheurs de la sujétion étrangère, et que les sacrifices qu'ils avaient faits n'étaient rien en comparaison des souffrances et des humiliations morales qui se préparaient pour eux et pour leur postérité. D'abord l'Angleterre voulut répudier tout ce qui était français et enlever même aux anciens habitants les avantages naturels que leur offrait l'étendue de leur pays pour établir leurs enfants. Elle commença par en faire le dénombrement. Le Labrador, depuis la rivière St-Jean jusqu'à la baie d'Hudson avec les îles d'Anticosti, de la Magdeleine, etc., fut annexé au gouvernement de Terre-Neuve; les îles de St-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Ecosse. Les terres des grands lacs furent distribuées de la même manière entre les diverses colonies voisines, et bientôt après le Nouveau-Brunswick fut encore enlevé au Canada et prit le nom qu'il porte aujourd'hui.

Du territoire, la proclamation par laquelle ces grands changements étaient décrétés, passa aux lois; et le roi, de sa propre autorité, tout en déclarant qu'il serait convoqué des assemblées des représentants du peuple aussitôt que les circonstances le permettraient, abolit d'un seul coup toutes les anciennes lois civiles si sages, si précises, si claires, pour y substituer celles de sa métropole, anas confus, vagues et incohérents d'actes parlementaires et de décisions judiciaires enveloppées dans des formes compliquées et barbares dont l'administration de la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands juriconsultes; et cette abolition était faite pour assurer la protection et le bénéfice des lois du royaume à ceux de ses sujets qui avaient s'établi dans la nouvelle conquête. N'était-ce pas renouveler l'attentat contre les Acadiens, s'il est vrai de dire que la patrie n'est pas dans l'enceinte d'une ville, dans les bornes d'une province, mais dans les affections et les liens de la famille, dans les lois, dans les mœurs et les usages d'un peuple. Personne dans la Grande-Bretagne n'éleva la voix contre un pareil acte de spoliation et de tyrannie. On privait une population établie de ses lois pour une immigration qui n'avait pas encore commencé.

Murray fut en même temps nommé gouverneur-général en remplacement de lord Amherst renversé en Europe dès l'année précédente, et qui put être regardé comme le premier gouverneur anglais de ce pays. Gage, Murray, Burton et ensuite Haldimand qui remplaça, en 1763, aux Trois-Rivières celui-ci, prouva au gouvernement de Montréal, n'ayant agi qu'en son ordre sous lui. Le nouveau gouverneur, en obéissance à ses instructions, forma aussitôt un conseil, investi, conjointement avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il ne lui manquait que le droit d'imposer des taxes. Ce corps, composé de huit membres, ne contenait qu'un seul habitant du pays, homme obscur et sans influence, choisi pour faire ombre. Une exclusion jalouse et haineuse avait dicté les instructions de l'Angleterre, et c'est dans ce document funeste que prit naissance la profonde antipathie de race remarquée de nos jours par lord Durham en Canada, et qui lui a servi de prétexte pour prêcher une nouvelle persécution contre les canadiens-français.

Ce qui restait du pays subit encore une nouvelle division, et fut partagé en deux districts séparés par les rivières St-Maurice et St-François, qui portèrent les noms des deux principales villes qu'ils renfermaient, Québec et Montréal. Une nouvelle administration judiciaire fut établie. On érigea une cour supérieure civile et criminelle sous le nom de Cour du Banc du Roi, et une cour inférieure pour les petites causes dite Cour des plaidoyers communs, toutes deux calquées sur celles de l'Angleterre, et tenues de rendre leurs décisions conformément aux lois anglaises, excepté seulement dans les causes pendantes entre canadiens commencées avant le 1er octobre 1764. Si les canadiens accueillirent favorablement les lois criminelles de leur nouvelle métropole qu'ils connaissaient déjà un peu et son code du commerce fait en grande partie sur celui de France, publié sous le grand Colbert, ils n'en repoussèrent pas moins les nouvelles lois civiles, et s'éloignèrent de plus en plus des tribunaux où on les administrait. Bientôt aussi l'on aperçut de l'inquiétude dans les esprits; des murmures, sourds d'abord, éclatèrent ensuite dans toutes les classes; et ceux qui connaissaient les canadiens, de tout temps si soumis aux lois, commencèrent à craindre les suites de ce mécontentement profond, lorsqu'ils les virent critiquer tout haut les actes du gouvernement, et montrer une hardiesse qu'on ne leur avait jamais vue. Le général Murray, quoique sévère, était un homme honorable et qui avait un cœur sensible et généreux. Il aimait ces canadiens dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont la plus grande partie avait contracté les habitudes dans les armées, ces habitants braves dans les combats et simples dans leurs mœurs: une sympathie née dans les horreurs de la guerre le portait encore à compatir à leur situation. Peut-être aussi que les reminiscences de son propre pays, les malheurs de ces belliqueux montagnards d'Ecosse si fidèles à leurs anciens princes, augmentaient en lui ces sentiments d'humanité qui honorent plus souvent le guerrier que le politique, réduit à exploiter, la plu-

part du temps, les préjugés populaires les moins raisonnables. Le général Murray, si sûr de tranquilliser les esprits, rendit, avec l'agrément de son conseil, une ordonnance dès le mois de novembre suivant, portant que dans les procès relatifs à la tenure des terres, aux successions, etc., l'on suivrait les lois en usage sous la domination française. C'était revenir à la légalité, car si l'Angleterre avait le droit de changer les lois canadiennes, elle ne pouvait le faire que par un acte de son parlement. Aussi Mazères, citant la conduite de Guillaume le conquérant et d'Edouard I relativement à elle-même et au pays de Galles, déclara-t-il que les lois de l'Angleterre n'avaient pas été légalement établies en Canada, le roi et le parlement, et non le roi seul, étant la législature propre de cette colonie, et que par conséquent les lois françaises y étaient encore en vigueur.

(A continuer.)

LA PRESSE CANADIENNE.

(Du Canadien Indépendant.)

L'INDÉPENDANCE DE LA PRESSE.

Le journalisme en Canada, a toujours mis en tête de ses pages ce mot imposant, suprême: l'INDÉPENDANCE! Chaque feuille qui est sortie du néant a débuté par une proclamation d'indépendance. Sans cette noble prerogative, la Presse pouvait être gênée par des limites, des restrictions mesquines. Cependant pour qu'une fois l'histoire du journalisme, il y a eu entre ses principes et sa tactique une telle scission, une telle discordance, qu'on se serait tenté de croire que cette prétendue indépendance, jetée à la face des hommes, était plutôt un vain titre fascinateur, qu'un principe dont on connaît et respectait toute la portée et le caractère.

De tous les journaux dont la publication peut compter une existence prolongée, il n'en est peut-être pas un seul qui, dans la succession des événements, n'ait obéi aux hommes, aux différents partis, aux circonstances; qui n'ait senti l'aiguillon d'une influence quelconque et ne se soit courbé devant la verge du pouvoir. Delà ces variations, ces inconséquences flagrantes qui se multiplient dans leur politique; delà l'oubli volontaire ou aveugle d'une première ligne de conduite; delà ces mesquines tracasseries, ces louches manifestations qui marquaient les Journaux; delà enfin la violation directe de ce principe sacré, indivisible et essentiel à la Presse: l'INDÉPENDANCE.

Pour ne pas manquer son but, la Presse devrait être un tribunal suprême, impartial où la justice, le seul droit inviolable et sans restriction devrait seul parler, discuter et juger; mais ici, c'est une arène vénéale où le droit fait place au préjugé; où le sentiment est étouffé par les passions, où l'indépendance est méconnue pour le servilisme. Les luttes du journalisme ne sont plus des luttes de principes, des discussions raisonnables, et profitables; mais des polémiques oiseuses où le raisonnement succède, où l'acrimonie triomphe.

Je voudrais que l'indépendance fût bien entendue.

Un journal indépendant ne devrait avoir ni alliés, ni amis, ni ennemis. Point d'affiliés à copier, point d'amis à ménager, point d'ennemis à craindre; parce que dès lors, il est impossible que les passions ne finissent pas par influer plus que tout le reste sur la rédaction du journal.

Pas d'amis à ménager, pas d'ennemis à craindre; parce qu'après la légère complaisance, les petits égard, vous finissez presque infailliblement par le servilisme.

Pas d'amis dont vous puissiez attendre quelque faveur, parce que l'ambition, innée dans le cœur de tout homme, germera insensiblement dans le vôtre, poussera des racines profondes et finira par y étouffer tous les autres sentiments. Pas d'ennemis à redouter, parce que la pusillanimité restreindra vos idées, gênera votre pensée et en retardera ou empêchera l'émancipation.

Pas d'affiliés à imiter servilement; mais faire une judicieuse distinction de leurs opinions, en déduire la meilleure et ne jamais craindre de la divulguer. Voilà de l'indépendance.

Je voudrais que l'indépendance fût bien entendue.

Un journal indépendant doit être impartial: l'ÉGALITÉ partout; sans cela point d'indépendance possible.

Je voudrais donc que le droit fût respecté partout. Qu'il n'y eût pas de rang, ni de naissance, ni de fortune — Que le pauvre comme le riche, le grand comme le petit, l'homme du peuple comme le chef, eussent tous le droit de formuler leurs plaintes, fussent également respectés et impartialement jugés suivant leur mérite intrinsèque et non pas suivant leur position respectée. Aujourd'hui le mérite intrinsèque est une espèce de chimère; c'est presque une nullité. L'homme du peuple est un être avili, écrasé. Le riche domine en tout et partout. La justice est chancelante, sourde, insensible pour l'indigent — Souvent la fortune, c'est le despotisme pour le dénuement! Je voudrais que toutes ces hideuses distinctions cessassent et fussent couvertes d'opprobre; car la honte de la civilisation, c'est l'avilissement de l'humanité, et c'est l'indignation du créateur. Je voudrais que le fils de l'ouvrier avec son cœur noble et généreux fût placé au-dessus du fils du grand qui souvent ne tire son mérite que d'un vain titre acheté à prix d'or, ou dérobé au hasard. Je voudrais que le faible fût arraché des serres du puissant; que le despote fût écrasé par son esclave; en un mot que la loi, la justice ne fussent pas placées sous le contrôle stupide des passions — Voilà de l'indépendance! L'égalité en tout et partout.

La faveur, la récompense, l'éloge au vrai mérite partout où il se trouvera; mais aussi l'opprobre, le châtiment au vice, l'abus partout où on les rencontrera; dans tous les individus, dans tous les corps, dans toutes les autorités — Abolition du préjugé, ou point d'indépendance possible! Souvent le préjugé autorisera bien des abus en les voyant — Tel homme, tel corps commettra les abus les plus révoltants lorsqu'il se sentira entouré d'un certain prestige qui le met à l'abri. Le vice qui existe chez l'individu placé au dernier échelon de la société, est dévoilé, stigmatisé; mais existant chez un haut personnage, on hésite, on va même jusqu'à le pallier.

Il est parfois certains individus, certains corps que le préjugé fait presque impénétrables, bien que souvent leur conduite pullule d'abus; incriminer une pareille société, c'est presque à vouer à l'anathème; pour obéir au préjugé, on va même jusqu'à diviser ses méfaits. La masse agit par aveuglement; les gens éclairés par pusillanimité; mais dans tous les cas, le raisonnement fait place au servilisme! Plus un corps sera puissant, et plus il abusera de son pouvoir quelquefois; voilà l'abus qui fait signifier.

Respectez les autorités légales ou illégales, sages ou fautes, généreuses ou despotiques, voilà le préjugé, voilà ce que dira le servilisme. Mais l'autorité qui voudra être respectée, n'abusera pas de son pouvoir. Si elle en abuse, c'est au peuple à la réprimer d'abord, et à l'écraser s'il ne peut la réprimer. À mesure que le peuple s'éclaircit, que son intelligence s'épure, il aperçoit tout la fausseté, tout l'odieux de ce préjugé qui l'attaque aveuglément à toute autorité indistinctement. Commander au peuple un asservissement aveugle au sceptre de fer qui l'opprime, je dis que c'est méconnaître le sentiment de noblesse et d'énergie que Dieu a imprimé dans son cœur, c'est vouloir faire du peuple, un misérable troupeau sauvage qui n'a d'autre guide que la baguette de fer rouge du despote.

Je voudrais l'indépendance! mais on ne s'y trompe pas. Je n'entends pas cette indépendance aveugle, illimitée, furieuse qui ne reconnaît aucune autorité, aucun chef; qui brise et renverse tout par passion, qui n'a d'autre principe que son ambition; mais cette indépendance froide et raisonnée qui veut la justice et non le despotisme, la raison et non le préjugé; une justice égale pour tous et dans tout, de l'obéissance nullement passive et non de l'asservissement.

Je reviendrai là-dessus.

AVANTAGES DE LA REPRÉSENTATION.

Beaucoup de personnes effrayées des frais d'une législature représentative, se demandent si les avantages de ce système équivalent aux obligations qu'il impose au peuple. Voici quelques chiffres officiels qui les éclaireront sur ce sujet mieux que ne pourraient le faire de longues digressions.

Les colonies de l'Angleterre représentées par des assemblées législatives ont une population de 2,500,000 âmes, et d'après un rapport placé devant le parlement impérial, leurs dépenses se sont élevées à £1,930,000; c'est-à-dire que les impôts nécessaires pour couvrir cette somme sont prélevés dans la proportion commune de quatorze chelins et vingt-deux sous par personne.

Les colonies gouvernées sans représentants ont une population de 820,000 et leurs dépenses se sont élevées pendant un an à £1,420,000, c'est-à-dire dans une proportion de treize quatre chelins par personne.

On voit par ce qui précède que le système représentatif est bon et qu'il faut s'attacher à le perfectionner d'un côté en augmentant le nombre de personnes qui doivent contribuer par l'élection à imprimer une direction aux affaires publiques, et d'un autre côté en diminuant le nombre des officiers publics qui reçoivent un salaire exorbitant et dépassent celui que pour un travail égal ils obtiendraient en dehors du service public.

Nous appelons l'attention sérieuse de nos lecteurs sur l'article remarquable suivant que nous tirons de l'«Avenir». Les personnes qui pouvaient hésiter encore à s'engager dans des démarches ayant pour but le rappel de l'Union he seraient plus balancés. Les chiffres du budget voté même dans la dernière session doivent prouver que l'Union ne peut être que ruineuse pour nous et la motion de M. Roebuck que nous avons citée dans notre dernière feuille, doit leur démontrer que les efforts que nous ferons en Canada, pour l'abolition de l'acte qui a réunis les deux provinces, ne demeureront pas sans un puissant écho dans le sein même du Parlement anglais et que le succès même est assuré, si nous déployons l'activité et l'énergie que demandent une pareille cause.

On verra par une annonce que l'on peut se procurer à ce bureau le «Manifeste du Club National et Démocratique». C'est un document qu'il faut conserver et faire lire autant que possible au peuple du pays qui peut être appelé d'un moment à l'autre à exercer sa franchise électorale, sous des circonstances où il est de plus haut intérêt pour le pays, que chaque citoyen connaisse bien et la valeur et la portée de son vote.

Un correspondant du «Chronicle» propose d'envoyer à lord Grey une carte de l'Amérique du Nord afin de lui enseigner la géographie des provinces dont il surveille les intérêts. Le noble seigneur a dit dans la chambre des lords que la dépêche de lord Egin, avait été envoyée à New-York, par la voie de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Dimanche à l'issue des vêpres, la section St. Jean de la société St. Jean-Baptiste a fait présent aux Frères des Ecoles Chrétiennes, pour l'usage de leurs élèves, d'une superbe bannière en soie de la valeur de £20, où le fondateur de ces écoles est représenté tenant à la main les règles de l'Institut. Dans le fond du tableau on voit un groupe de jeunes enfants jouant sur la verdure, sous la surveillance d'un Frère. L'encadrement du tableau est d'une grande richesse; et le tout présente un beau coup-d'œil. Cette bannière sera un bel

\* In this Court (the Superior Court) His Majesty's Chief Justice presides with power and authority to determine all criminal and civil cases agreeable to the laws of England, and to the ordinances of His provinces.—Ord. du 17 sept. 1764.

C'est ce qu'un écrivain osa appeler plus tard un acte de bienveillance et de politique: Political Annals of Lower Canada, being a review of the Political and Legislative History of that province, &c., by a British Settler.—(M. Fleming, marchand de Montréal.)

Tableau des deux Canadas, par M. I. Lebrun.



—Le Jacques-Cartier ira demain, à Berthier, faire un voyage de plaisir. Avis à ceux qui désirent respirer le bon air de la campagne. Les commodités et le confort qu'offre ce vaisseau sont suffisantes pour attirer une foule.

—M. Jérémie, sous-chef de police, a été nommé, par le conseil de ville, lundi dernier, chef de police pour remplacer M. Willy qui avait résigné.

—Les bruits ont courus hier que M. Jérémie, chef de police, était mort subitement, vers midi. Ce n'est pas le cas, mais M. Jérémie a été dangereusement malade toute la journée d'hier et c'est ce qui a donné lieu à ces rumeurs.

—Le Jacques-Cartier ira demain, à Berthier, faire un voyage de plaisir. Avis à ceux qui désirent respirer le bon air de la campagne. Les commodités et le confort qu'offre ce vaisseau sont suffisantes pour attirer une foule.

—M. Jérémie, sous-chef de police, a été nommé, par le conseil de ville, lundi dernier, chef de police pour remplacer M. Willy qui avait résigné.

—Les bruits ont courus hier que M. Jérémie, chef de police, était mort subitement, vers midi. Ce n'est pas le cas, mais M. Jérémie a été dangereusement malade toute la journée d'hier et c'est ce qui a donné lieu à ces rumeurs.

SOCIÉTÉ

POUR L'INSTRUCTION DU PEUPLE.—ELECTIONS GÉNÉRALES.

Les membres de cette association sont priés de s'assembler mercredi soir, le 20 du courant, à la salle de réunion de l'Institut-Canadien, 105, rue St-Paul, pour procéder aux élections générales des officiers.

Les personnes qui ne font pas encore partie de cette société et qui désireraient s'y faire agréger, sont priées de se présenter à cette séance. Les procédures commenceront à huit heures précises.

Par ordre du comité d'organisation, Le secrétaire pro. tempore, F. C. BASINET.

MARIAGE.

A Maskinongé, le 12 du courant, par le Révé. messire Bois, M. Jacques Loranger, marchand d'Yamachiche, à Delta Agathe, seconde fille d'Alexis Barreil dit Lajoie, ci-devant M. P. P. de Maskinongé.

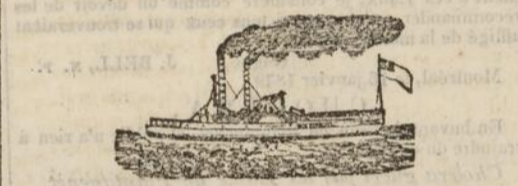
A St. Amic, le 12 du courant, par messire Poirier, curé du lieu, Luc Masson, gér. M. D. et officier de douane, à demoiselle Odile Elodie Watier, troisième fille de feu Joachim Watier, gér. marchand.

VOYAGES DE PLAISIR.



Le steamboat STE.-HELENE, capt. L'ESPERANCE, commencera ses voyages à Varennes et Boucherville, le DIMANCHE prochain, et continuera tous les dimanches, quand le temps le permettra. Départ à 1 heure P. M. Is. 3d. pour aller et revenir. 16 juin 1849.

VOYAGE DE PLAISIR A BERTHIER, SI LE TEMPS LE PERMET.



Le JACQUES CARTIER laissera le port de Montréal, pour un voyage de plaisir à Berthier, le DIMANCHE, le 17 du courant, à 7 heures. A. M. et sera de retour de bonne heure le soir; prix du passage, aller et venir 3s. Enfants, moitié prix. Dîner à bord 1s. 10d. Thé 1s. 3d. Montréal, 12 juin 1849.

Aux Commissaires d'Ecoles.

UN instituteur qualifié demande une situation dans une école. S'adresser au bureau de l'avenir. Montréal, 1er juin 1849.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir, et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES, propres à être donnés EN PRIX, ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32 et in-32 Do des petits enfants, in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'éducation chrétienne, in-18 Do Morale et liturgique, in-12 Do instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 &c. &c. &c.

Imageries Religieuses.

NOUVELLEMENT reçues un choix très étendu d'Imageries et Gravures Religieuses à prix réduits. Rue St-Vincent, No. 3. 29 mai, 1849.

CHAUSSURES FRANÇAISES.

LES Soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment de CHAUSSURES FRANÇAISES, consistant en Brodequins, Souliers Kid, Maroquin, Satin, Cuir Vernis, etc., pour Hommes. Quelques douzaines de Souliers pour Enfants. Rue St-Vincent, No. 3. 29 mai, 1849.

A. & T. LESPERANCE,

82, RUE ST-PAUL, 82, PRÈS DE LA PLACE JACQUES-CARTIER. PROPRIÉTAIRE VOISIN DE H. PEACOCK, ORFÈVRE.

A L'ENSEIGNE DU LION ET DE LA LICORNE, MONTREAL.

OFFRENT leurs sincères remerciements à leurs nombreux pratiquants et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu, et profitent de cette occasion pour les informer que, par suite de l'augmentation de leur clientèle, ils ont été obligés de faire agrandir leur magasin, et ont fait acheter, par conséquent, un plus grand nombre de marchandises que jamais, et qui de fait paraissent être plus complètes que jamais. Ils viennent de recevoir par les premiers arrivages, une partie de leurs marchandises du printemps, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soies, Rubans, Toiles, Lainages et Cotonnades en grande variété.

CHAPEAUX FRANÇAIS ET ANGLAIS, des goûts les plus récents. Ils ont constamment en main un magnifique assortiment de hardes faites, confectionnées par les meilleurs tailleurs, et avec des étoffes de la première qualité. Ils continuent aussi de hardes de toutes descriptions à ordre, dans le dernier goût, et à des prix raisonnables. Ils reçoivent des DÉBENTURES à aucun montant, en paiement pour marchandises achetées à leur magasin. Remarque: qu'ils disposeront de leurs marchandises à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs et ils vous invitent à venir visiter leur établissement, afin d'en juger par vous-mêmes. 12 mai 1849.

A. BRAULT et Cie.,

MARCHANDISES SÈCHES, 90, RUE NOTRE-DAME 90, VIS-À-VIS DE MM. A. SARAGET et Cie. APICHIARIS.

OFFRENT leurs plus sincères remerciements à leurs nombreux pratiquants et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, et profitent de cette occasion pour les informer de nouveau qu'ils ont constamment en main un bon assortiment de Drap fin et superfine, Casimire pour pantalon et Etoffe de toutes les qualités pour veste de couleurs variées.

—Aussi— Un bon assortiment de Coles, cravates, et chemises fines. —DE PLUS— un bon choix de chapeaux pour dames, tel que chapeaux de paille de Toscane, et de fantaisie, le tout à des prix très réduits. Montréal, 14 juin 1849.

MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE,

OU REMÈDE INFALIBLÉ POUR GUÉRIR LE CHOLÉRA, AVEC la direction et les traitements à suivre dans cette maladie. A VENDRE À LA PHARMACI DU DR. PICAUDT, 35, RUE NOTRE-DAME. Prix :—Une piastre la bouteille. 6 juin 1849.

JOHN A. LECLERC,

MARCHAND DE CUIR, EN GROS ET EN DÉTAIL, RUE ST-PAUL 174, RUE ST-PAUL. MONTREAL.

PROTE VOISIN DE BENJAMIN WORKMAN, APICHIARIS. OFFRENT cette occasion pour offrir à ses nombreux pratiquants et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu lui donner depuis qu'il a ouvert son établissement.

Il leur annonce avec plaisir qu'il a reçu ces jours derniers un assortiment complet de toutes espèces de cuir et fouritures pour les corroyeurs. COMPLÉMENT 1. Cuir à semelle, vache cirée et à grain, veau français, anglais et américain, taure, cuir à harnais, cuir à patente de toutes sortes, doublures, bordures et maroquins. Fil, pointes, formes et un assortiment complet de fouritures, pour les corroyeurs et selliers. Montréal, 21 mai 1849.

Le Jacques-Cartier.



CAPITAINE J. F. SINCENNES. COMMENCE ses voyages réguliers entre Sorel et Montréal, touchant à Berthier, Lanoraie, Lavaltrie et St-Sulpice. Ce vaisseau qui est tout neuf et construit d'après de nouveaux principes offre toutes les commodités possibles aux voyageurs.

DEPARTS. DE SOREL. LE MARDI à 4h. P. M. DE MONTREAL. LE VENDREDI à 4h. P. M. Tous les LUNDIS au matin. LE MARDI à 4h. P. M. Tous les JEUDIS au matin. LE VENDREDI à 4h. P. M. Montréal ce 18 avril 1849.

4,000 Verges Tapis à l'Huile. M. A. LAFLAMME,

165, RUE CRAIG À MONTREAL. OFFRE en vente, 4,000 verges de Tapis fleuris, de patrons et grands motifs pour salons, passages et escaliers. Tapis de tables, pianos et soies cirées. Toiles cirées pour chapeaux, capots, manteaux, prelates et toutes sortes de toiles cirées. Montréal, 4 avril 1849.

Institut-Canadien.

AVIS. UNE séance de l'INSTITUT-CANADIEN tenue JEU-DI le vingt-quatre mai dernier, il a été résolu, que désormais les étrangers seront admis à la chambre de lecture de l'Institut, moyennant le prix de quinze centimes par an. Le grand nombre de journaux que reçoit l'Institut, et la variété des ouvrages choisis et distingués qu'il est en état d'offrir à ses lecteurs, lui font espérer la faveur des amis des lettres. Par ordre, F. CASSIDY, S. A. I. C. Montréal, 6 juin 1849.

Importation de France.

LES Soussignés viennent de recevoir une partie de son assortiment de livres de PRIÈRES et d'HISTOIRES, etc. —Aussi— Une superbe collection et très variée de livres de RECOMPENSES. Images, Médailles, Chapelets, Papeterie fine, Parfumerie, Fouritures d'écoles, etc., etc. Le tout à meilleur marché que par le passé, en raison de la remise des droits. J.-BTE. ROLLAND. 2 juin 1849.

LOUIS LEMOINE.

ARMURIER-MÉCANICIEN, CONSTRUCTEUR DE POMPES À INCENDIE, ET DE LEURS ACCESSOIRES. RUE SAINT-JEAN, FAUBOURG ST-JEAN, Entre la Porte de la ville et le Cimétière Anglais, (à du même côté). EST prêt à exécuter, comme ci-devant, toutes sortes d'ouvrages dans son genre à des prix modérés. Il fournit aussi le plus court avis aux parviculiers et aux corporations de pompes à feu et propres à l'arrosage des jardins, de toutes les grandeurs.

depuis £3 jusqu'à £250. M. S. SCOTT, écuier, marchand-craicillier, sur le marché de la Haute-Ville, agent pour le manufacturier, reçoit des ordres pour les pompes ci-dessus et en a toujours en main aux prix de fabrique. L'Agent pour Montréal est M. R. SCOTT, rue St-Paul. Québec, 25 mai 1849.

MAISON DE PENSION.

MME. LOUIS occupe maintenant une vaste maison, rue Craig, voisine de celle de M. Bender, presqu'en face de la rue St-François-Xavier, où elle pourra loger commodément plusieurs pensionnaires. Elle pourrait aussi louer quelques chambres à ceux qui préféreraient prendre leurs repas ailleurs, soit aux restaurants ou à se les faire apporter à domicile. 29 mai 1849.

T. IRELAND,

GRAVEUR SUR CUIVRE, 8, GRANDE RUE ST. JACQUES. Prés la Banque de l'Amérique Britannique, GRAVE et imprime toutes sortes de cartes de visites de profession et d'invitation, étiquettes de comptes, lettres de changes, billets, etc., etc., à des conditions très libérales. Il a toujours en mains des plaques pour les portes ainsi que des plaques pour les bières. Montréal, 25 avril 1849.

LE TEMPS EST VENU! PROFITÉZ-EN!

HABILLEZ-VOUS, HABILLEZ-VOUS, A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, RUE ST-PAUL, MONTREAL. RUE ST-PAUL, 122, MONTREAL.



La Maison Plamondon a ses nombreuses Pratiques Canadiennes.

PRENEZ GARDE, PAR le temps qui court chacun s'empresse de faire des annonces plus ou moins grandes, il nous faut nous aussi nous adresser nous retourner pour l'encouragement libéral que notre maison a reçu de vous depuis qu'elle est fondée. Pour mériter de nouveau votre encouragement nous devons vous annoncer que nous avons agrandi de beaucoup notre établissement. Le fond de notre maison a été augmenté et nous pouvons offrir au public canadien la plus grande quantité de hardes faites et autres marchandises qu'il soit possible de trouver dans aucun établissement de ce genre en Canada.

LES MARCHANDS TAILLEURS

de la rue McGill disaient encore hier comme Louis Philippe la veille de sa déchéance, "ils ne réussissent pas, ils sont impuissants." Le lendemain il avait cessé d'être ROI. S'ils ne prennent garde, demain les pratiquants leur diront: "Il est trop tard." Oui, il sera trop tard pour des réformes quand les pratiques vous auront lassés. C'est pourquoi, malgré le grand encouragement que nous avons reçu, nous tenons toujours à apporter de grandes améliorations dans notre établissement, tandis que nous avons des pratiques. Nous voulons réformer nos modes, et surtout les PRIX de nos marchandises. La qualité des effets sera meilleure que jamais. Le bon est toujours bon marché. Dans des temps de démocratie comme ceux-ci, le citoyen doit rechercher l'économie. Il doit acheter de bonnes marchandises et à bas prix. Les marchandises et hardes faites que cette maison vient de recevoir et qu'elle reçoit, tous les jours maintenant par les arrivages du printemps sont de première qualité et en quantité suffisante pour rencontrer les demandes qui peuvent lui être faites. Qu'on se rappelle bien que l'on peut acheter à QUINZE POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS. Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

HARDES FAITES A VENDRE.

- 1150 Surtouts Chesterfield de Tweed gris. 750 " " " double foulé. 450 " " " de goût. 950 Habits de Chasse drill carreaulé. 350 " " " uni. 900 " " " cambroom. 1200 Surtouts Alpaca noir. 675 " " " Royal Cord. 460 Surtouts Coltrington. 500 Habits de Chasse casimire carreaulé. 50 " " " drap noir. 200 Surtouts Chesterfield drap noir. 175 " " " cachemire français noir. 150 " " " drap fin, différentes couleurs. 120 Habits drap superfine. A U S S I : 750 Paires pantalons Drill carreaulé et uni. 1500 " " " bourrain brun et blanc. 400 " " " tweed barré. 50 " " " drill blanc. 350 " " " casimire carreaulé et barré. 250 Paires pantalons casimire noir. 150 " " " " Royal Cord. 3000 Vestes de différents patrons. 800 " " " cachemire français. 350 " " " satin noir et blanc.

HARDES D'ENFANS FAITES DES MEILLEURES ETOFFES ET A BAS PRIX.

On invite le public et tous ceux qui ont besoin d'effets et marchandises du ressort de cette branche de commerce qu'ils exploitent la maison Plamondon à venir visiter l'établissement. Les effets seront montrés à ceux qui désireront les voir, qu'ils veulent acheter ou non, persuadé qu'on est qu'ils achèteront quand ils auront vu. Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la CRISE COMMERCIALE ET MONÉTAIRE ACTUELLE. L. PLAMONDON. 19 mai 1849.

CHAS. GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR 87, RUE NOTRE-DAME. Vis-à-vis l'ancien Palais de Justice.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE CORDONNERIE, 101, RUE NOTRE-DAME, EN DÉTAIL. L'E. Soussigné qui avait transporté son magasin de la rue St-Paul à la rue Notre-Dame, où il a été incendié lors de la destruction du magasin de M. Mead, annonce au public qu'il a ouvert un autre magasin au coin des rues Notre-Dame et Gabriel, où on trouvera constamment toute sorte de chaussures fines et communes pour dames et pour hommes, à des prix très modérés. On trouvera constamment à son nouveau magasin, SOULIERS, BOTTES et BOTTINES de la première qualité, faits dans le dernier goût par les meilleurs ouvriers et dont il garantira la durée. Il prètera la plus stricte attention aux ouvrages qui seront mis au magasin ou qui lui seront recommandés. DAVID PELTIER. 5 mai, 1849.

PROFITEZ de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en main un assortiment général de Draps fins, Casimirs français, Satin, Etoffes pour Veste, Chemises fines, Coles, Collets, Cravates, Ganis, etc., etc. Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville. Les dédoublures de la maison sont spacieuses; il y a une grande cour, des étables, écuries et remises en très bon ordre. Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera négligé pour que ce nouvel établissement mérité une part de l'encouragement du public. Chambres privées et garnis à louer à des prix très modérés. JOSEPH DUMOUCHEL, ci-devant de Ste.-Martine. 14 avril 1849.

Propriété à Vendre. UNE maison en bois de 50 pieds de longueur avec un magasin, hangar, écurie, remise etc. etc. située au bas du village Terreboune, dans une place très avantageuse pour le commerce, étant la propriété de Antoine Roussin, qui veut s'en séparer. S'adresser sur les lieux à G. M. PRÉVOST, ou à CHARLES QUEVILLON, Montréal. 28 avril 1849.

HOTEL Canadien-Français. RUE ST-PAUL, VIS-À-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS. L'E. Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le marché Bonsecours, ci-devant occupé par M. Alexandre Dubois. Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville. Les dédoublures de la maison sont spacieuses; il y a une grande cour, des étables, écuries et remises en très bon ordre. Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera négligé pour que ce nouvel établissement mérité une part de l'encouragement du public. Chambres privées et garnis à louer à des prix très modérés. JOSEPH DUMOUCHEL, ci-devant de Ste.-Martine. 14 avril 1849.

CHAPEAUX CHAPEAUX LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par la voie de New-York des CHAPEAUX FRANÇAIS, de Castors de Soie et de Laine, de première et seconde qualité. Chapeaux superfins pour hommes, do. do. enfants. Chapeaux assortis, en BOITES pour les marchands de la campagne, à vendre à très bas prix, par HUDON, L'ESIEUR et QUEVILLON, 109, rue St-Paul. 21 avril 1849. ADRESSES D'AFFAIRES.

A VENDRE OU A LOUER

UNE belle et vaste MAISON en bois, à deux étages, située au Village de St-Charles, Rivière Chambly, dans un endroit un peu retiré, avec un hangar, une remise, une latrine, une écurie et deux jardins en dépendants. Possession donnée immédiatement. S'adresser à St-Ours, à Mde. veuve Joachim Jacques, ou à St-Charles, à Pierre Daigle, gér. marchand. 12 mai 1849.

Assurance contre le feu.

LES Soussignés agents pour L'ÉTRNA, l'HARTFORD et la PROTECTION, compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, Connecticut, continue d'ASSURER contre les pertes ou dommages causés par le feu à des conditions libérales. ROBERT WOOD. Montréal, 19 mai 1849.

F. X. LOISELLE

MARCHAND-TAILLEUR, 139, RUE NOTRE DAME, 139, 3ÈME MAISON (EST) DE LA PLACE D'ARMES.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiquants et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient constamment un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Veste, etc., Chemises, Cravates, Coles, etc., qu'il disposera à des prix très réduits. —A U S S I :— Toutes espèces de Hardes pour de jeunes personnes, faites à ordre dans le dernier goût. Les personnes qui voudront leurs draps seront aussi bien servies, que si elles le priaient au magasin. Il vient de recevoir les derniers livres de mode. Montréal 5 mai, 1849.

F. L. LEGENDRE,

TOWNSHIP DE MILTON. OFFRE respectueusement ses services aux personnes qui désiraient l'employer comme AGENT pour la vente de propriétés et pour la transaction de toutes autres affaires. Il fournira les meilleures garanties et les meilleures recommandations à ceux qui le désireront. Milton, ce 5 mai 1849.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par la voie de New-York des CHAPEAUX FRANÇAIS, de Castors de Soie et de Laine, de première et seconde qualité. Chapeaux superfins pour hommes, do. do. enfants. Chapeaux assortis, en BOITES pour les marchands de la campagne, à vendre à très bas prix, par HUDON, L'ESIEUR et QUEVILLON, 109, rue St-Paul. 21 avril 1849. ADRESSES D'AFFAIRES.

A VENDRE OU A LOUER

UNE belle et vaste MAISON en bois, à deux étages, située au Village de St-Charles, Rivière Chambly, dans un endroit un peu retiré, avec un hangar, une remise, une latrine, une écurie et deux jardins en dépendants. Possession donnée immédiatement. S'adresser à St-Ours, à Mde. veuve Joachim Jacques, ou à St-Charles, à Pierre Daigle, gér. marchand. 12 mai 1849.

Assurance contre le feu.

LES Soussignés agents pour L'ÉTRNA, l'HARTFORD et la PROTECTION, compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, Connecticut, continue d'ASSURER contre les pertes ou dommages causés par le feu à des conditions libérales. ROBERT WOOD. Montréal, 19 mai 1849.

F. X. LOISELLE

MARCHAND-TAILLEUR, 139, RUE NOTRE DAME, 139, 3ÈME MAISON (EST) DE LA PLACE D'ARMES.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiquants et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient constamment un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Veste, etc., Chemises, Cravates, Coles, etc., qu'il disposera à des prix très réduits. —A U S S I :— Toutes espèces de Hardes pour de jeunes personnes, faites à ordre dans le dernier goût. Les personnes qui voudront leurs draps seront aussi bien servies, que si elles le priaient au magasin. Il vient de recevoir les derniers livres de mode. Montréal 5 mai, 1849.

F. L. LEGENDRE,

TOWNSHIP DE MILTON. OFFRE respectueusement ses services aux personnes qui désiraient l'employer comme AGENT pour la vente de propriétés et pour la transaction de toutes autres affaires. Il fournira les meilleures garanties et les meilleures recommandations à ceux qui le désireront. Milton, ce 5 mai 1849.

—Les nouvelles d'Europe ont été annoncées hier soir. Nous publions probablement un feuilleton aujourd'hui, si les nouvelles sont importantes.

—Le Ste.-Hélène ira à Varennes et à Boucherville demain. Ceux qui aiment à visiter les sources de Varennes, ce lieu de récréation si agréable, feront bien d'y aller. Mde. St-Julien a ouvert un magnifique hôtel sur les lieux. Voir l'annonce.

Neuve Publication.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE. La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des évolutions militaires et de la discipline...

VOUS POUVEZ ENCORE ÊTRE GUÉRI!



ONGUENT D'HOLLOWAY. GUÉRISON DE RHUMATISME ET DE RHUMATISME GOUTTEUX. Extrait d'une lettre de M. Thomas Brunton...

AU PROFESSEUR HOLLOWAY. Monsieur, — Depuis longtemps j'étais martyrisé par un rhumatisme et la goutte rhumatismale...

SALSEPAREILLE.



MERVELLE ET BÉNÉDICTION DE L'EPOQUE. C'EST cet extrait est contenu dans des BOUTEILLES D'UNE PINTÉ 1/2 de GALLON...

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS. Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la lie dans des bouteilles de la même forme...

GUÉRISON DES ÉCROUELLES. Le certificat suivant prouve que cette Salsepareille a un pouvoir particulier sur les maladies du sang...

LE MARS 1847. ISAAC W. CRAIG, 106 Wooster-st. AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES. Cet extrait de Salsepareille est expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes...

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES. La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite, la consommation à son origine, la stérilité, les descentes de matrice...

JEUNES FILLES LIÈSE CEI. Vous dont le teint est pâle, dont les yeux sont appesantis, dont la figure est couverte de boutons...

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES. La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite, la consommation à son origine...

RHUMATISME ET LOUBAGO. Cette Salsepareille est employée avec le plus grand succès dans les attaques de Rhumatisme, qu'elles soient spontanées ou chroniques...

DR. TOWNSEND. Mon cher monsieur, — Depuis plus de trois ans, j'étais étreint de douleurs rhumatismales. Mantes fois je me suis dit, si mal que je ne pourrais vaincre à mes années...

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites, si vous Poussez, que la consommation est incurable. New-York, 25 avril 1847. — Dr. Townsend: Je pense réellement que votre Salsepareille aida à Providence à me sauver la vie...

OPINION DES MÉDECINS. Ceci est écrit à cette fin de certifier que nous soussignés, Médecins de la ville d'Albany, avons, en différentes occasions, prescrit la Salsepareille du Dr. Townsend...

ARBRES FRUITIERS A VENDRE. Une belle collection d'arbres fruitiers, POMMIERS, POIRIERS, GROSSES, etc. Le tout des meilleurs espèces.

Avis à ceux qui Doutent.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

Table with 2 columns: Substance and Amount. Includes Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, etc.

Le présent spécifique de l'eau est... 1006.377. Contient eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient...

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 à 3 fois par jour.

REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

CHOLÉRA. En buvant de l'eau de Plantagenet, le public n'a rien à craindre du choléra. Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832...

Je suis, M. ect., etc. J. S. CAMERON. St-Laurent, 9 janvier 1849. Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, est fait par A. Dorval, éc. de Québec, en visite à Montréal.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, éc. relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances.

Atelier Typographique.

P. GENDRON, RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

On exécute à cet atelier toutes sortes d'ouvrages tels que Livres, Catalogues, Cartes d'Adresse, Cheques, Traités, Comptes, Programmes de Spectacles, etc.

Calorifères Smolinski. M. SMOLINSKI a l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs, qu'il s'est établi d'une manière permanente.

LIVRES ET PAMPHLETS POUR LE PEUPLE. ON OFFRE EN VENTE AU BUREAU de L'AVENIR, RUE ST-PAUL, 106, RUE ST-PAUL, MONTREAL, 106, MONTREAL.

LES LIVRES ET PAMPHLETS SUIVANTS: Le Répertoire National, compilé par J. Huet, 10 0 0. La Lyre Canadienne, par UN AMATEUR, 0 3 0.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX, 106, BUREAUX, RUE ST-PAUL, 106, A MONTREAL. L'AVENIR paraît cinq fois par semaine et se publie à DEUX ÉDITIONS, dont voici le mode de publication et les conditions d'abonnement:

PREMIÈRE ÉDITION. La première édition de l'Avenir paraît tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS au matin. Elle contient toute la matière de la première édition et les dernières nouvelles jusqu'au moment de mettre sous presse.

SECONDE ÉDITION. La seconde édition de l'Avenir paraît tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS au matin. Elle contient toute la matière de la première édition et les dernières nouvelles jusqu'au moment de mettre sous presse.

Tarif des Annonces. Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1.

Agents de l'Avenir. Québec, MM. F. X. Julien, Trois-Rivières, J. N. Boreau, Ste-Anne-de-la-Perle, J. Guite, Berthier, L. Bureau, St-Hilaire, J. B. Lamère, St-Ours, Jos. Germain, St-Jean-Dorchester, J. Marchessault, St-Hyacinthe, M. Laframboise, St-Pic, J. C. Bachand, St-Rémi, J. H. Martin, St-Charles, O. Hebert, Laprairie, Guillaume Baré, Pointe-Lévi, V. H. Leclaire, St-Athanase, J. Dufresne, St-Roch-Achigan, Dr. Robitaille, Belair, G. Préfontaine, St-Eustache, G. Féré, Beauport, G. Chagnon, L'Assomption, P. Monarque, St-Hilaire, J. N. Robitaille, Coopersville Clinton, Co. N. Y., Dr. J. E. Dorion, St-Marc, Joseph Dalpé, Verchères, X. Robert, Soulanges, E. Hayes, N. P. Rivière du Loup, L. J. Gauthier, Ste-Marie de Mannoir, J. H. Gauthier, Yanviche, J. B. Charland, St-Michel de Yamaska, Jos. Courchesne, St-Anne-la-Pocatière, O. Matineau, St-Michel Comté Bellechasse, W. Launier, St-Jean-Baptiste, J. B. Sauré dit Larose, Longueuil, J. G. Fataoude, St-Antoine, Etienne Girard, Rigaud, A. Fournier.

Le Directeur-Gérant, J. B. E. DORION. W. H. ROWEN, Imprimeur.

SOURCES DE PLANTAGENET. EAUX FRAICHES.

ON vient de recevoir à Montréal une quantité d'eau fraîche des sources de Plantagenet. S'adresser aux agents, chez le Dr. Picault, rue Notre-Dame, à l'hôtel de Québec, rue St-Paul, et chez MM. Brault et Latrénin, 4 Place d'Armes, mai, 1849.

A VENDRE: LA LYRE CANADIENNE. NOUVEAU RECUEIL. De Chansons, Romances, Quas, Etc., Etc. GRAND IN-18, — 314 PAGES.

AU BUREAU de l'Avenir et chez tous les principaux libraires de Montréal. PRIX: — BROCHÉE, 3s. — RELIÉE, 4s. 21 avril 1849.

COURT TRAITÉ. SUR L'ART ÉPISTOLAIRE. A l'usage des Ecoles Élémentaires. DEUXIÈME ÉDITION.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les détails à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, des formules de lettres de change, billets, reçus, quittances, d'une liste des initiales des titres qualitatifs, d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans la Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'œil de la province et des places de leurs bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc.

Cet ouvrage est recommandé par le bureau d'examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron, rue St-Vincent, No. 24. Montréal, 27 mars 1849.

LE CANADIEN INDÉPENDANT, TAUX D'ABONNEMENT.

LE CANADIEN INDÉPENDANT paraît trois fois par semaine le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI aussitôt après l'arrivée de la maille de l'ouest. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année pour les personnes de la ville et TROIS PIASTRES pour celles de la campagne, outre les frais de poste. Comme l'espace qui restera dans le journal sera fort restreint, il sera publié par part et dans un joli format de bibliothèque, un FEUILLETON LITTÉRAIRE qui formera chaque année un beau volume de 400 pages, imprimé avec luxe. Le premier volume qui sera offert gratuitement aux abonnés, se composera du charmant ouvrage en partie inédit intitulé CHARLES GURIN, roman de mœurs canadiennes, par P. J. O. CHAUVEAU, écrivain.

Les abonnés payant quatre piastres et qui acquittent un semestre d'avance ont droit au FEUILLETON LITTÉRAIRE. On ne s'abonne pas pour moins de six mois et l'on ne peut discontinuer de recevoir le journal qu'en payant jusqu'à l'échéance du semestre commencé. Les agents qui nous fournissent cinq abonnés reçoivent leur journal gratis; ceux qui dépasseront ce nombre auront droit en outre à un second exemplaire du Feuilleton Littéraire.

AUX CORRESPONDANTS. — Toutes lettres et communications doivent nous être adressées franc de port. Les écrits destinés au journal doivent être sans exceptions accompagnés d'un nom responsable, que nous nous réservons le droit de livrer lorsque le cas nous paraît l'exiger.

TARIF DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessus 2s. et pour chaque insertion subséquente sous ce contrat. Pour dix lignes et au-dessus de 6s. la première insertion et dix lignes subséquentes par ligne. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion, on traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

Une réduction libérale est accordée aux encadrements à qui on fournit en outre la feuille gratis. P. FRÉCHETTE et Cie. Québec, 2 juin 1849.

Musique! Musique!

M. A. PEPIN, jeune musicien canadien, enseignera à toucher le piano aux enfants et aux adultes qui désirent apprendre à jouer de cet instrument. Les conditions d'enseignement sont très libérales. S'adresser à M. A. Roy, 71, rue St-Paul, 22 novembre 1848.

Changement de Demeure.

LES soussignés informent respectueusement leurs PRATIQUES qu'ils ont TRANSPORTÉ leur établissement dans la maison de S. VALOIS, éc. 106, rue St-Paul, maison voisine de leur ancienne demeure. HUDON, LESIEUR et QUEVILLON. 5 mai 1849.

Le Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne.

ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et Cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'hôtel de Canada et à l'hôtel de Québec, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell & Gibson. 20 nov., 1848.

COURS RAISONNÉ SUR L'ART D'ÉCRIRE CORRECTEMENT LA LANGUE FRANÇAISE. M. G. H. LASSISERY. A commencé ses Cours réguliers, s'adresser au No. 54, Rue Notre-Dame. Montréal 10 mars 1849.

A LOUER.

UNE belle maison en bois, dans la paroisse de St-Antoine, Rivière Charlebois, située vis-à-vis l'église St-Denis, avec un jardin, écurie, remise, etc. On louera cette maison pour une ou plusieurs années. Possession au 1er mai prochain. Pour les conditions s'adresser à M. de Marchessault ou à Joseph Germain, marchand, à St-Ours.

Arbres Fruitières A VENDRE.

UNE belle collection d'arbres fruitiers, POMMIERS, POIRIERS, GROSSES, etc. Le tout des meilleurs espèces. S'adresser chez le DR. REGNAULT, 12 avril 1848.

Albany, 1er avril 1848. P. E. ELMONDORF, M. D. Agents pour Montréal, Da. Picault, rue Notre-Dame, No. 36, et coin de la rue Bonsecours, devant l'hôtel Donegana, juillet 1848.

Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal. 81 mars 1848.